

**COMMUNE DE VERQUIGNEUL
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2011**

* * *

CONVOCATION DU 5 DECEMBRE 2011

* * *

- ORDRE DU JOUR -

* * *

A) FINANCES

- 1 Approbation de la procédure d'urgence
- 2 Construction d'un groupe scolaire et d'une médiathèque : autorisation d'emprunt de 600 000.00 €

* * * * *

Suivant convocation du cinq décembre deux mil onze, le Conseil Municipal s'est réuni, en urgence, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, au lieu ordinaire de ses séances, le sept décembre deux mil onze à dix huit heures sous la Présidence de Monsieur Henri BOULET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOULET Henri - Me VESELY Jocelyne - M. HAVEGHEER Dominique - M. DELVILLE Jean-Luc - M. MICHAUX Jean-Marc - M. MASINGUE Jean-Claude - M. SOETE Christian - M. DIERS Guy - M. BUISINE Hervé - M. BLOQUEZ Alain - Me DELBARRE Marylène - M. DUHAMEL Lubin

EXCUSES : M. VERDOUCQ Jean-Noël a donné procuration à M. HAVEGHEER Dominique
M. CARRE Michel - M. DUPUICH Christian - Me DELANOE Josiane.

Madame DELBARRE Marylène est élue secrétaire de séance.

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

* * * * *

1) APPROBATION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison de l'urgence à délibérer concernant la proposition de la Caisse des Dépôts d'un prêt à hauteur de 600 000.00 € pour le financement de la construction du groupe scolaire et de la médiathèque reçue le 5 décembre 2011 et valable jusqu'au 9 décembre 2011 et en raison des nombreux dossiers

en attente auprès de la Caisse des Dépôts, il a convoqué le conseil municipal dans un délai rapproché.

En application de l'article 2121-11 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'urgence de cette convocation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la convocation d'urgence de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2011.

2) CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE MEDIATHEQUE : AUTORISATION D'EMPRUNT DE 600 000.00 €

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la construction du groupe scolaire et de la médiathèque inscrite au Budget Primitif 2011 sous le titre « Opération d'équipement N° 10 » voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 avril 2011, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 600 000.00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations située 11, Parvis de Rotterdam 170, Tour Lilleurope 59777 EURALILLE afin de financer les travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :

- de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations située 11, Parvis de Rotterdam 170, Tour Lilleurope 59777 EURALILLE un prêt d'un montant de 600 000.00 € suivant les caractéristiques ci-après :

Caractéristiques du prêt	Financement
Montant du prêt	600 000.00 €
Durée	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	4.51 %
Taux annuel de progressivité	0.00 %
Modalité de révision des taux	Non révisable
Indice de référence	
Valeur de l'indice de référence	0.00 %
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	180.00 €

- D'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'opération de construction d'un groupe scolaire et d'une médiathèque,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt et notamment le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures trente minutes.

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- ***

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	16
Présents :	12
Procuration :	1
Excusés :	3
Votants :	13
<u>Date de convocation</u>	
5 décembre 2011	
<u>Date de réunion</u>	

Suivant convocation du cinq décembre deux mil onze, le Conseil Municipal s'est réuni, en urgence conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, au lieu ordinaire de ses séances, le sept décembre deux mil onze à dix huit heures sous la Présidence de Monsieur Henri BOULET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOULET Henri - Me VESELY Jocelyne - M. HAVEGHEER Dominique - M. DELVILLE Jean-Luc – M. MICHAUX Jean-Marc - M. MASINGUE Jean-Claude –M. SOETE Christian - M. DIERS Guy – M. BUISINE Hervé – M. BLOQUEZ Alain - Me DELBARRE Marylène – M. DUHAMEL Lubin

EXCUSES : M. VERDOUCQ Jean-Noël a donné procuration à M. HAVEGHEER Dominique
 - M. DELVIEL M. CARRE Michel – M. DUPUICH Christian – Me DELANOE Josiane.

- Madame DELBARRE Marylène est élue secrétaire de séance.

- * * * * *

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Henri BOULET